

## Coup d'œil sur le risque de longévité

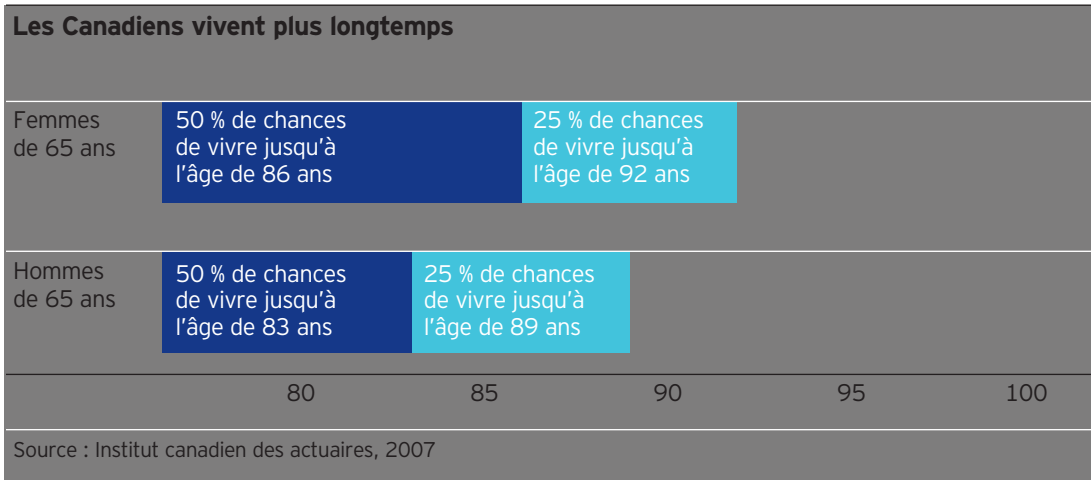
Pour que votre revenu de retraite dure toute la vie

Le risque de longévité – le risque de vivre plus longtemps que ne durera l'argent amassé – est une véritable préoccupation pour les retraités. Après tout, les Canadiens vivent plus longtemps, sont en meilleure santé et peuvent planifier une retraite qui peut durer de 20 à 40 ans, parfois plus. Dans certains cas, la retraite durera presque aussi longtemps que la vie professionnelle.

### L'espérance de vie augmente au Canada

À l'heure actuelle, l'espérance de vie moyenne d'une femme au Canada est de 86 ans et celle d'un homme, de 83 ans. Les statistiques indiquent également que la Canadienne de 65 ans moyenne a une chance sur deux de vivre au moins jusqu'à l'âge de 86 ans et une chance sur quatre de célébrer son 92<sup>e</sup> anniversaire. Chez les hommes, les courbes d'espérance de vie sont semblables.

Si ces statistiques vous étonnent, sachez que vous n'êtes pas seuls. Une étude réalisée en 2006 par la Society of Actuaries a révélé qu'environ deux répondants sur trois sous-estimaient leur espérance de vie moyenne, et dans les deux tiers des cas, par une marge d'au moins cinq ans<sup>1</sup>.

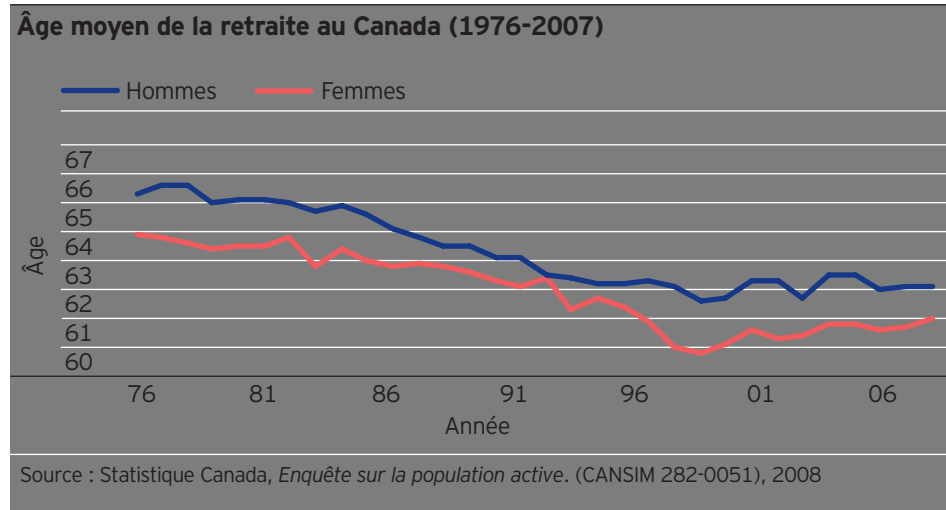


<sup>1</sup> « Longevity: The Underlying Driver of Retirement Risk 2005 Risks and Process of Retirement Survey Report. » Society of Actuaries (2006) : 3.

## Retraite anticipée

Les Canadiens ont actuellement tendance à prendre leur retraite avant l'âge de 65 ans. Au milieu des années 1970, l'âge médian de la retraite se rapprochait de 65 ans, mais en 2002, ce chiffre a chuté à 61,5 ans et est resté relativement constant depuis. Fait à noter, les deux tiers des Canadiens prennent leur retraite avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans, âge ouvrant droit aux prestations intégrales en vertu du Régime de pensions du Canada / Régime de rentes du Québec<sup>2</sup>.

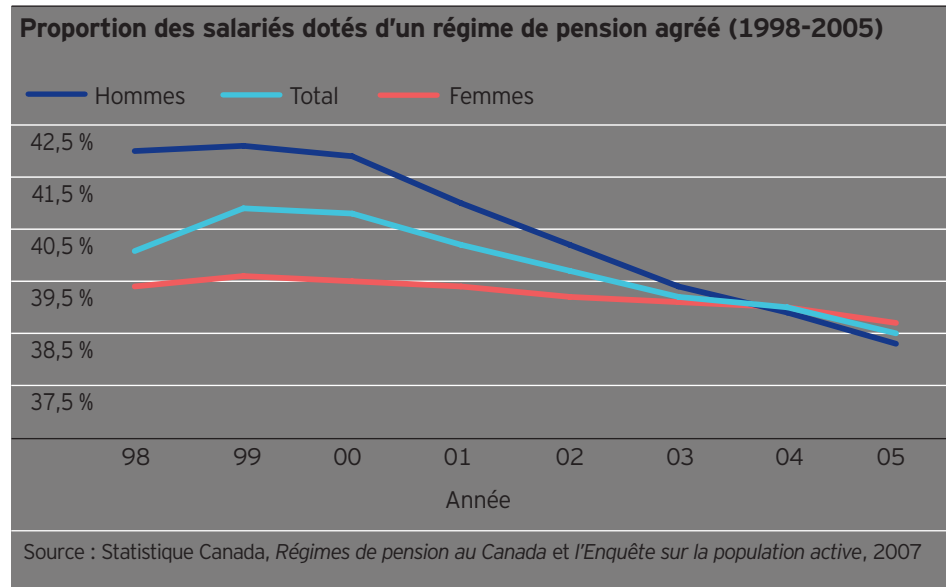
Cette longévité accrue conjuguée à un moins grand nombre d'années productives de revenus augmente le risque que les retraités vivent plus longtemps que ne durera leur patrimoine.



## Régimes de pension agréés en voie de disparition

Il n'est plus aussi évident de s'assurer d'un revenu qui durera toute la vie pour une autre raison : la participation aux régimes de pension à prestations déterminées et à cotisations déterminées ne cesse de diminuer. En 2005, moins de 40 % des travailleurs canadiens détenaient un tel régime. Les taux de participation ont chuté plus vite pour les hommes.

En 1992, 44 % de la main-d'œuvre bénéficiait de régimes à prestations déterminées qui procurent un montant précis de revenu de retraite garanti et dans le cadre desquels le risque de placement repose sur l'employeur. En 2003, ce pourcentage n'était plus que de 34 %<sup>3</sup>.



L'avenir est incertain pour de nombreux travailleurs canadiens qui ne peuvent pas compter sur un régime de pension agréé pour financer leur retraite.

<sup>2</sup> Hadzipetros, Peter. « In depth: Retirement. » *CBC News online*. <http://www.cbc.ca/news/background/retirement/>.

<sup>3</sup> « Régimes de pension au Canada » et « Enquête sur la population active », *Statistique Canada* (2007).

---

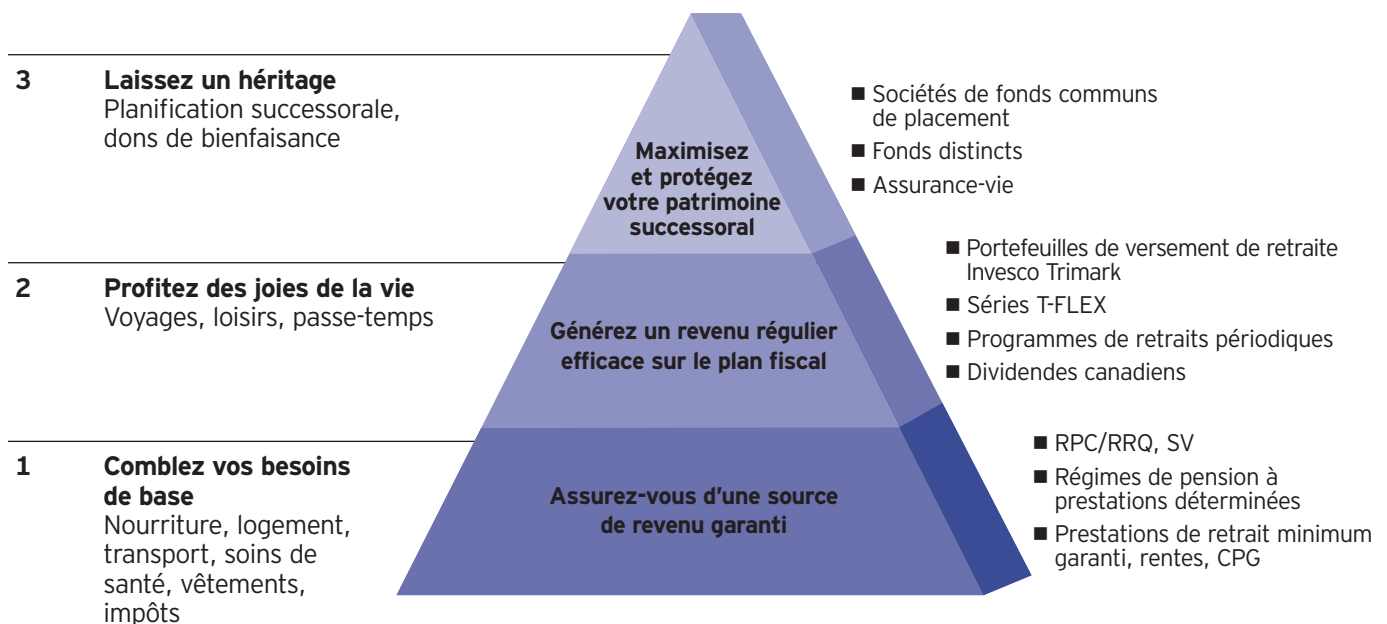
## Gérer le risque de longévité

Comment pouvez-vous favoriser le maintien de votre revenu pendant votre vie entière? Parlez à votre conseiller des stratégies de placement suivantes qui peuvent contribuer à votre sécurité financière à la retraite :

- **Envisagez des sources de revenu garanti**, tels les CPG, les prestations de retrait minimum garanti et les rentes, pour couvrir les dépenses de base
- **Profitez de la retraite que vous souhaitez**. Songez à compléter votre revenu garanti avec des placements qui offrent une souplesse et un potentiel de croissance accrus. Vous pourrez ainsi mieux faire face aux changements de votre situation financière et faire le pont entre vos attentes et vos revenus à la retraite
- **Faites des placements avantageux sur le plan fiscal**. Certains placements bénéficiant d'un traitement fiscal plus avantageux que d'autres, déterminez quels placements vous devriez détenir dans vos comptes imposables et quels autres devraient plutôt être à l'abri, dans vos comptes enregistrés, comme les REER. D'autres placements, dont les séries de distribution fiscalement avantageuses, vous permettent de reporter l'impôt. Cette stratégie est particulièrement efficace si vous vous attendez à ce que votre taux marginal d'imposition baisse

---

## Établissez un portefeuille de revenu de retraite qui comble tous vos besoins à la retraite



---

## Ce qui vous convient le mieux

Le meilleur moyen de vous mettre à l'abri en vue de la retraite est d'élaborer un plan financier qui répond à vos besoins et objectifs de retraite particuliers, des nécessités de base jusqu'aux projets qui vous font rêver. En vous préparant dès maintenant, vous pourrez jouir de la retraite que vous souhaitez.

**Votre conseiller peut vous aider à établir un plan approprié pour gérer le risque de longévité jusqu'à la retraite.**



---

## Pour nous joindre

---

### **Invesco Trimark**

5140, rue Yonge, bureau 900  
Toronto (Ontario) M2N 6X7

Téléphone : 1.800.200.5376  
Télécopieur : 1.800.631.7008

reactions@invescotrimark.com  
www.invescotrimark.com

---

La présente brochure ne vise pas à fournir des conseils d'ordre juridique, comptable, fiscal ni des conseils spécifiques en matière de placement. Pour obtenir ce type de conseils, les lecteurs devraient faire appel à un spécialiste compétent avant d'agir. Les renseignements contenus dans la présente publication ont été obtenus de sources jugées fiables. Cependant, Invesco Trimark ne peut affirmer qu'ils sont exacts ou complets.

---

Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des honoraires de gestion et autres frais. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. Veuillez lire le prospectus simplifié avant de faire un placement. Vous pouvez en obtenir un exemplaire auprès de votre conseiller ou d'Invesco Trimark.

---

\* Invesco et toutes les marques de commerce afférentes sont des marques de commerce d'Invesco Holding Company Limited, utilisées aux termes d'une licence. Trimark et toutes les marques de commerce afférentes sont des marques de commerce d'Invesco Trimark Ltée.

© Invesco Trimark Ltée, 2008

ISIOPLF(11/08)